

## Dix journées qui ont fait le Québec — 4<sup>e</sup> conférence

### Le 10 février 1763 — Le traité de Paris : la France peut être heureuse sans Québec

Conférence prononcée le 23 février 2012 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Denis Vaugeois, historien émérite

Texte publié le 7 mars 2012

Par le traité de Paris du 10 février 1763, Louis XV, roi de France, George III, roi d'Angleterre, Charles III, roi d'Espagne et Joseph 1<sup>er</sup>, roi du Portugal, mettent fin à la guerre dite de Sept Ans. Cinq jours plus tard, Frédéric II de Prusse et Marie-Thérèse d'Autriche conviennent d'une paix séparée par le traité d'Hubertsbourg (Saxe). Ainsi prend fin le premier vrai conflit mondial. En effet, cette guerre avait touché les quatre coins du monde : l'Asie, l'Afrique, l'ensemble de l'Europe et aussi l'Amérique.

Sur les 27 articles du traité de Paris, quatre concernent directement ou indirectement le Canada. Par l'article IV, la France renonce à une entreprise coloniale absolument unique en Amérique du Nord. Champlain avait vu grand, Talon avait été efficace, Frontenac, audacieux, Iberville, indomptable et visionnaire, Hocquart, méticuleux, La Galissonnière, lucide, Lévis, héroïque.

Il y a un peu de chauvinisme dans cette entrée en matière, direz-vous ? Peut-être. Mais les 30 000 Français qui ont immigré en Amérique du Nord, dont 12 000 qui ont fait souche, ont eu une histoire difficile à imaginer.

Au cours des conférences précédentes, vous avez assisté à la fondation de Québec, puis à celle de Montréal, vous avez revisité la Grande Paix de Montréal. Denys Delâge nous a menés à une rencontre mal connue entre Européens et Amérindiens. Même si les Français n'ont pas été totalement irréprochables dans leur entreprise coloniale, ils ont eu vis-à-vis des Indiens un comportement infiniment plus correct que les Espagnols ou les Anglais.

contenues dans le dit Traité, moyennant son  
Acte d'Acception.

Les presens Articles séparés auront la  
même Force, que s'ils étoient inserés dans le Traité.

En Joy de quoi nous soussignés  
Ambassadeurs Extraordinaires et Ministres Plenipotenciaires  
de Leurs Majestés Britannique, Très Chrétienne, et  
Catholique, avons signé les presens Articles séparés,  
et y avons fait apposer le Cachet de Nos Armes.

Fait à Paris le Dix de Février Mil  
sept cent soixante et trois.

Bedford C. P. S. Choiseul du de Brantim. el marq. de Grimaldi.





### **Une Amérique franco-indienne**

La Nouvelle-France, qu'on se plaît à montrer sur les cartes anciennes et qui couvre à certains moments une large partie de l'Amérique du Nord, est en fait un territoire que les Français ont exploré, reconnu, nommé et cartographié [1].

La moitié des États américains portent des noms indiens qui ont été donnés par les Français. On notera que sur la côte atlantique, les Treize Colonies portent des noms d'origine européenne : New York, New Jersey, Virginie, Caroline (2), Maryland, Géorgie, Delaware, Pennsylvanie, New Hampshire et Rhode Island. Font exception le Connecticut et le Massachusetts.

Les Britanniques sont arrivés par la côte atlantique ; les premiers contacts ont déclenché des épidémies dévastatrices chez les Indiens. Arrivés par vagues successives qui donnent naissance aux 13 colonies mentionnées, les Anglais cherchent à s'établir avec leurs familles. Ce sont le plus souvent des réfugiés, et ils n'ont nulle intention de rentrer un jour en Europe.

Les Français arrivent en petit nombre, la plupart avec l'intention de remplir un mandat d'engagés ou de militaires. Ce sont majoritairement des hommes ; ils seront attirés par la traite des fourrures et la liberté que proposent les postes des Pays-d'en-Haut. Ils se répandent vers l'Ouest et le Sud et entrent en contact avec les Illinois, les Dakotas, les Iowas, et cueillent des noms, futurs toponymes américains : Chicago, Milwaukee, etc. La graphie qui a été conservée atteste de l'antériorité française de l'emprunt comme pour Missouri et Mississippi tandis que les graphèmes « ee » ou « ea » dans Tennessee et Chesapeake suggèrent une influence anglaise [2].





« Carte de l'Empire », dans Lionel Groulx, *Notre grande aventure. L'Empire français en Amérique du Nord, 1535-1760*, Fides, 1958, p. 186.

### La Nouvelle-France : forces et faiblesses

Cette immense Amérique française est en fait un colosse aux pieds d'argile, dira-t-on. Dans *Notre grande aventure*, le chanoine Groulx laisse libre cours à son admiration : « Un Brûlé, un Nicolet, un Galinée, un Casson, un Jolliet, un Marquette, un Nicolas Perrot, un Greysolon Du Lhut, les La Vérendrye. Ces Français et Canadiens ont bâti grand, trop grand peut-être. [...] Leur œuvre n'en reste pas moins imposante. Elle est de celle qu'on n'efface pas de l'histoire. [...] Dans l'immense Amérique, un petit peuple avait pris les bouchées trop grosses. [...] Image d'un grand corps aux muscles tendus à se briser. [...] Trop de postes pour trop peu de troupes [3] ». Mais pouvait-il en être autrement ? « Cet empire français d'Amérique, insiste Groulx, possède son maître-pivot au cœur des Grands Lacs. Là s'est fait sentir la plus alléchante séduction : climat attrayant, présence des alliés indiens, source principale du castor, tributaires et déversoirs des mers intérieures, ouvertures vers le pays des Illinois, vers la Louisiane, vers la baie du Nord, par le lac Nipigon et les rivières adjacentes ; ouvertures, au fond du lac Supérieur, vers l'extrême-ouest. Nul coin de l'Amérique n'offrait pareille profusion de routes, ni plus riche territoire de fourrures. Aussi quelle pullulation de postes y retracer. Les uns en dépendance de Détroit [...] d'autre reliant le lac Érié à l'Ohio [...] d'autre encore en dépendance surtout de Michilimakinac [...]. Réseau, vaste filet d'établissements, poussées ambitieuses dans l'hinterland américain, pour contenir l'Anglais de tous côtés... [4] »

Véritable fondateur de la Louisiane, Pierre Le Moyne d'Iberville se porte à la défense des parties vitales de l'Empire. Il est en Acadie, à Terre-Neuve, à la baie d'Hudson. En 1701, au moment où se réunissent une quarantaine de nations indiennes à Montréal, il lance un avertissement : « Si l'on veut faire un peu d'attention au pays occupé par les Anglais de ce continent et de ce qu'ils ont dessein d'occuper, des forces qu'ils ont dans ces colonies [...] et de ce qu'ils seront dans trente ou quarante ans, on ne doit faire nul doute qu'ils n'occupent le pays qui est entre eux et le Mississippi, qui est un des plus beaux pays du monde. Ils seront en état, joints aux sauvages, de lever des forces suffisantes par mer et par terre pour se rendre les maîtres de toute l'Amérique... » Dans un autre document, il plaide pour une occupation de la Louisiane et prophétise : « La colonie anglaise qui devient

très considérable s'augmentera de manière que dans moins de cent années, elle sera assez forte pour se saisir de toute l'Amérique et en chasser toutes les autres nations [5]... »

Si on veut chicaner, d'Iberville se trompe. Laissées à elles-mêmes, les Treize Colonies souffrent de divisions. Vers 1700, elles comptent environ 275 000 habitants contre 16 500 pour la Nouvelle-France ; en 1760, ces chiffres sont de l'ordre d'un million et demi contre 90 000 [6]. Malgré cet invraisemblable déséquilibre, la Nouvelle-France tient le coup.

Le gouverneur La Galissonnière (1747-1749) voit le danger. Au-delà d'une natalité qui l'émerveille, il se rend compte qu'un soutien à l'immigration est nécessaire : « Tandis que la paix paraît avoir comme assoupi la jalousie des Anglais en Europe, elle éclate dans toute sa force en Amérique, écrit-il en 1750. Et si on n'y oppose dès à présent des barrières capables d'en arrêter les effets, cette Nation se mettra en tête d'envahir entièrement les Colonies françaises... [7] ». Ses craintes rejoignent celles exprimées un demi-siècle plus tôt, celles de Le Moyne d'Iberville.

La Galissonnière a vite pris conscience des dangers et des enjeux. Il plaide pour une colonisation systématique dont le peuplement constitue la condition fondamentale. Il réclame des immigrants. Il insiste pour obtenir des soldats « dont on pourra dans très peu de temps faire de bons habitants [8]. » La Galissonnière comprend l'importance de l'Amérique et ne peut s'empêcher d'entrevoir le pire. Il refuse d'envisager un abandon pur et simple : « les motifs d'honneur, de gloire et de religion ne permettent point d'abandonner une colonie établie, de livrer à eux-mêmes ou plutôt à une nation ennemie par goût, par éducation et par principe de religion les Français qui y ont passé à la persuasion du gouvernement sous l'espérance de sa protection et qui la méritent singulièrement par leur fidélité et leur attachement ».

### **Querelle de frontières dans l'Ohio**

La France a bien reçu le message. Lorsque le conflit éclate dans la vallée de l'Ohio, au printemps 1754, vraiment déterminés, les Français accumulent les victoires. Canadiens et Indiens sont déchaînés.



Réunis à Albany, les représentants des colonies anglaises discutent d'un plan d'union mais ne s'entendent pas. Londres intervient et impose un commandant en chef et un responsable des Affaires indiennes. Edward Braddock et William Johnson se voient confier respectivement ces deux responsabilités. Le premier ne survivra pas à la bataille de la Monongahela en juillet 1755 tandis que le second s'active auprès de ses amis indiens.

La tension est à son extrême et la sacoche retrouvée à côté du corps de Braddock contient des instructions qui ne laissent pas de doutes sur les vraies intentions des Britanniques. Comme l'écrit l'historien Guy Frégault, « Le gouverneur Vaudreuil se délecta à démêler ces documents [9] ». Tout y était : le gouverneur avait en mains « un plan élaboré par l'empire anglais pour détruire la Nouvelle-France ». Il envoya « tout le paquet à Versailles ». La guerre entre la France et l'Angleterre éclate officiellement en 1756.

**« C'est l'affection que les sauvages nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada » (Bougainville)**

Pour les Américains, cette guerre est une *French and Indian War*. Le surintendant des affaires indiennes, William Johnson, a un objectif : briser les alliances franco-indiennes. Il sait comment s'y prendre. Il vit parmi eux, il fait des affaires avec eux et sa nouvelle conjointe, Mary Brant, l'introduit dans l'univers des chefs et lui fait comprendre encore davantage leurs préoccupations.

« Les Anglais avaient passé l'hiver [1755-1756] à se chercher des alliés, mais toutes les tribus des pays d'en haut, impressionnées par la victoire de la Monongahela, ont repoussé leurs avances, rappelle Guy Frégault [10]. Même les Iroquois n'ont pas voulu se compromettre avec les Britanniques ; au contraire, ils se disposent à envoyer une grande ambassade à Montréal ». Il faut dire que le général Montcalm avait un peu perdu le contrôle de la situation à Oswego en août 1756 et qu'il avait calmé les Indiens à coup de brandy et en mettant le prix. Plus de 2 000 guerriers viennent offrir leurs services au printemps 1757.

« L'Amérique offre un spectacle invraisemblable, écrit encore Frégault dans son monumental essai sur *La Guerre de la Conquête*. Les populeuses colonies anglaises se voient réduites à une pénible défensive. Alors que partout les Canadiens et leurs bandes indigènes les harcèlent sans répit [11] ». Sans relâche, les Canadiens ont « l'occasion de





pratiquer les méthodes de combat qu'ils ont apprises au cours d'une histoire qui a été un siècle de conflit [...] Ils exercent, au moyen de bandes indigènes auxquelles ils se mêlent, une pression constante sur les frontières occidentales des colonies anglaises du centre et du sud [...] Dans ces postes, les Britanniques mènent une existence de prisonniers [12] ».

William Johnson n'est pas qu'un homme d'affaires, il est aussi un combattant. Il est partout. Entre deux engagements, il tente de prévenir les Indiens de ne pas trop miser sur les Français. Le temps est proche, annonce-t-il, où ils manqueront de tout, de marchandises de traite, de présents, de munitions.

En août 1757, Montcalm remporte une importante victoire à William-Henry mais perd le contrôle de ses alliés indiens qui massacrent des prisonniers. L'horreur est totale et se conjugue à la peur que suscite la progression des forces françaises qui ne sont pas loin de menacer Albany et pourquoi pas New York ? Les coloniaux américains se mobilisent enfin.

À Londres, William Pitt passe aux commandes. Il a l'oreille du roi et est bien déterminé : la France doit être chassée des Amériques. Jadis, les Anglais se sont donné accès à la côte atlantique en chassant les Hollandais avec le traité de Bréda (1667), puis en occupant l'Acadie à la suite du traité d'Utrecht, aujourd'hui il leur faut éliminer les Français qui empêchent leur marche vers l'Ouest. Pitt demande à l'Angleterre un effort de guerre sans précédent. Les troupes britanniques multiplient les cibles, leur force navale leur donne un avantage en Afrique, aux Indes, dans les Antilles et sur l'Atlantique.

### **Le vent tourne (1758)**

L'historien Fred Anderson raconte l'immense joie de William Pitt lorsqu'un messager venu d'Amérique lui annonce en ce matin du 18 août 1758, la capitulation de Louisbourg quatre semaines plus tôt. Il lui saute au cou : « Quelle merveilleuse nouvelle [13] ! ».

La route de Québec est ouverte. Louisbourg, ce « faux Gibraltar » selon l'expression de Groulx [14], avait tenu héroïquement pendant sept semaines face aux efforts d'Amherst et de Wolfe qui commandaient des forces cinq fois supérieures.

La saison est cependant trop avancée pour permettre aux Britanniques de se lancer à l'assaut de Québec, d'autant qu'Amherst, devenu commandant en chef des troupes anglo-





américaines et britanniques, est inquiet des nouvelles qu'il reçoit du lac Champlain, plus précisément de fort Carillon, où le général James Abercrombie à la tête d'une imposante troupe de 15 000 hommes avaient cédé devant quelque 3 500 hommes conduits par Montcalm flanqué par Lévis et Bourlamaque. Tandis qu'Amherst marche à la rencontre d'Abercrombie, James Wolfe, pour combattre son dépit de ne pouvoir attaquer Québec, dévaste la Gaspésie alors que Robert Monckton ravage les habitations acadiennes de la rivière Saint-Jean. Malgré les 5 000 ou 6 000 Acadiens déportés en 1755, les Britanniques considèrent que le travail n'est pas terminé.

Les historiens anglophones sont mal à l'aise avec cet épisode. Anderson ne peut s'empêcher de penser à une opération de « nettoyage ethnique » (*ethnic cleaning*), « *executed with coldness and calculation - and indeed an efficiency - rarely seen in other wartime operations* ». Après avoir évoqué le refus de prêter un serment d'allégeance au roi, il admet que les vrais motifs sont plutôt « *to make the farms of the Acadians available to recolonization by New Englanders and other Protestant immigrants* [15] ».

L'historien torontois Donald Creighton, pour sa part, y va sans détour : « *The Acadians - rather harshly, it might be admitted, but, on the whole, providentially - had been removed en masse from their farms in 1755* [16] ».

### **1759. Triple offensive. Un objectif : la conquête du Canada**

Fort des instructions reçues de Pitt, Amherst s'engage sur la route du lac Champlain, en direction de Montréal puis de Québec, où il doit faire la jonction avec Wolfe qui, de général de brigade, vient d'être promu major général et commandant des forces de terre contre Québec. Celui-ci se présente devant Québec à la fin de juin 1759. Leurs forces conjuguées auraient totalisé plus de 20 000 soldats sans compter un nombre équivalent de marins.

Avant de se mettre en marche, Amherst a confié le tiers de ses troupes au brigadier John Prideaux avec mission d'atteindre Montréal par le Saint-Laurent après avoir pris le contrôle des deux extrémités du lac Ontario, le fort Niagara à l'ouest et les forts Oswego et Frontenac à l'est. William Johnson, de son côté, avait espoir d'entraîner avec lui un millier d'Iroquois et d'inciter à la neutralité le plus grand nombre possible de tribus indiennes.



Prideaux est tué devant fort Niagara ; William Johnson prend sur lui de diriger les opérations et déjoue Pierre Pouchot, un militaire d'expérience, qui doit rendre la place. Un certain désordre s'installe toutefois dans le commandement et les ordres qu'envoie Amherst sont mal exécutés. Thomas Gage, un des seconds d'Amherst, choisit de fortifier les postes du haut Saint-Laurent ; Johnson poursuit son travail de diplomatie auprès des Indiens. Près de deux milles d'entre eux sont pourtant aux côtés des Français à Québec à l'été 1759. Multipliant les petites escarmouches en compagnie de Canadiens, ils terrorisent les Britanniques. Wolfe promet une récompense pour tout scalp provenant d'Indiens « *or Canadians dressed like Indians* [17] ».

Wolfe se rend vite compte qu'il n'aura pas la vie facile et il ne fait pas de quartier. Il fait détruire et incendier. Si nous devons revenir l'an prochain pour prendre Québec, cette fois on ne trouvera que ruines, se dit-il [18].

Les semaines passent et l'ennemi se dérobe. Impatient, le 31 juillet, Wolfe ordonne l'attaque du côté de Montmorency. Bien retranché, Lévis est invincible et cause aux troupes anglaises de lourdes pertes. Disons-le au passage, Lévis a un parcours parfait. Au printemps 1760, il infligera une ultime défaite aux Britanniques devant les murs de Québec et tous les historiens s'accordent pour dire que l'issue de la bataille du 13 septembre aurait été tout autre si Lévis avait été présent. Est-ce à dire que Wolfe a gagné par défaut ? Cela n'a pas beaucoup d'importance. Cette bataille des plaines d'Abraham a été gagnée non pas sur le champ de bataille mais dans l'orchestration qui a suivi. Mort au combat, dans un engagement de vingt minutes, Wolfe est devenu un héros. À Londres, Pitt s'en est chargé. La presse britannique le compare à Hannibal, Scipion, César et Epaminondas, eh oui Epaminondas ! Québec est la ville papiste par excellence. Elle a été détruite. Le commandant James Murray écrit : « *This day I marched into town, or, more properly, the ruins of it [...]* ». Les gravures de Richard Short sont mises en circulation au printemps 1761 ; elles frappent les esprits. Tout est exagéré pour suggérer une ville importante. Les édifices religieux dominant ; ils étaient imposants, mais maintenant ils ne sont que ruines.

Amherst n'est pas là pour partager cette gloire. Il s'est attardé à fortifier la route du lac Champlain. Il s'employait à reconstruire les forts que Bourlamaque faisait sauter au fur et à mesure de sa retraite jusqu'à l'île aux Noix. Il apprend la mort de Wolfe et la capitulation



hâtive de Québec, le 18 octobre ; il en déduit que Vaudreuil s'est replié sur Montréal. Une autre année sera donc nécessaire pour venir à bout du Canada.

Choiseul, le ministre français des Affaires étrangères à partir de 1758, avait décidé de concentrer ses efforts en Europe. Ses collègues ont donc instructions de faire le minimum pour la Nouvelle-France. Le 10 février 1759, le ministre de la Marine, Berryer, avait suggéré à Montcalm de s'en tenir « à la plus simple défensive. [...] Vous devez tâcher de vous maintenir encore durant cette campagne [...] tirer le meilleur parti qu'il sera possible des milices du pays » et concilier « les besoins de la guerre et la culture des terres ». « Au sujet des sauvages », j'ai écrit à Monsieur de Vaudreuil [chacun son domaine !], « de tirer le meilleur parti qu'il se pourra de ceux qui restent attachés à la nation » et quant aux autres, « vous assurer qu'elles resteront neutres [19] ».

Dans une lettre du 19 février, le ministre de la Guerre, Belle-Isle, est encore plus clair : « Vous ne devez point espérer de recevoir des troupes de renfort ». Il évoque « la disette des vivres » et le danger qu'elles soient interceptées ou, à défaut, que ces secours auraient l'effet « d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables ». En somme, Sa Majesté compte sur Montcalm pour faire aussi bien que l'an dernier et, comme « il faut s'attendre que tout l'effort des Anglais va se porter sur le Canada », essayer de conserver les « points les plus essentiels et les plus rapprochés » pour mieux vous « entre-secourir et vous soutenir ». « Il est de la dernière importance, conclut le ministre, d'avoir toujours un pied dans le Canada ; car, si nous avions une fois perdu ce pays en entier, il serait comme impossible d'y rentrer [20] ».

Bref, ce qui survient en septembre 1759 n'est une surprise pour personne, sauf qu'il s'en ait fallu de bien peu pour que Wolfe ne rentre bredouille. La journée du 13 septembre, écrit Guy Frégault, « devrait être connue sous le nom de la journée des Fautes. Le demi-succès de Wolfe tient à ce Montcalm commet encore plus d'erreurs que lui [21] ».

### **Lévis ne renonce pas**

Les autorités de la ville de Québec ont capitulé bien rapidement. Les Britanniques en conviennent. Londres reconnaît que la bataille du 13 septembre n'avait rien de « décisif ». Lévis, qui succède à Montcalm, est bien de cet avis, d'où son effort d'avril 1760. À

l'automne 1759, Lévis était arrivé trop tard pour empêcher la capitulation de Québec, mais tout n'était pas perdu. Il profite de l'hiver 1759-1760 pour s'assurer que Montréal est bien protégée tant du côté du Richelieu par les fortifications de l'île aux Noix que du côté du haut Saint-Laurent par le fort Lévis en face d'Oswegatchie.

Avant la fermeture de la navigation pour l'hiver, il avait envoyé en France une demande pressante de renforts. Il pouvait l'attendre au début mai. Il a bien l'intention d'être à Québec pour les accueillir. Fin avril 1760, il s'y présente à la tête d'une armée, mal équipée mais déterminée, de 7 000 hommes, soldats et miliciens confondus.

James Murray, qui commandait une garnison de force équivalente, décida de marcher à sa rencontre. L'affrontement eut lieu à peu près au même endroit que la bataille dite des plaines d'Abraham du 13 septembre 1759. Cette fois, le combat fut réel et tourna presque au corps à corps. Murray avait été téméraire. La moitié de ses hommes n'était pas vraiment en état de combattre. L'hiver avait été bien long, surtout pour les Écossais en kilts qui devaient à la générosité des religieuses de chauds bas de laine qui ne les protégeaient pas toutefois contre la grippe et la mauvaise nutrition.

Après deux heures de combat, Murray donna ordre de retraiter et abandonna une bonne partie de ses équipements. Il comptera 259 morts, comparativement à 193 du côté français [22]. Comparé à celui de la bataille du 13 septembre, ce bilan était terriblement plus lourd comme quoi ce n'est pas l'intensité qui en détermine le poids devant l'histoire [23].

Lévis organisa rapidement le siège de la ville. Murray ne pouvait guère faire plus que de surveiller le Saint-Laurent.

Le 12 mai 1760, des navires arborant un pavillon anglais apparaissaient dans le fleuve. Lévis lève le siège et se replie sur le fort Jacques-Cartier avant de regagner Montréal. Cette fois, les jours de la Nouvelle-France sont comptés.

Le renfort attendu par Lévis avait été en partie bloqué sur la côte française ; le reste ira se réfugier au fond de la baie des Chaleurs, jetant l'ancre sur la rivière Restigouche.

Une frégate, *Le Machault*, y engage le combat avec une escadre anglaise arrivée de Louisbourg. Des réfugiés acadiens et quelques Indiens micmacs se joignent aux équipages



français. Le 8 juillet, les deux navires français en état de combattre sont sabordés. La résistance se poursuit et durera jusqu'à l'arrivée de la nouvelle de la capitulation de Montréal.

### **L'assaut final. La rencontre de trois armées**

Murray réorganisa sa troupe et alla faire jonction à Montréal avec les troupes de Haviland qui arrivaient par le Richelieu et celles d'Amherst qui avaient péniblement remonté le Saint-Laurent.

Fidèle à son habitude, il avait soin de restaurer le fort Lévis après la capitulation de l'éternel Pouchot, le 26 août. Le 30, il note dans son journal : « *Sir William Johnson all day in conference with the Indians* ». On apprendra à Caughnawaga le 15 septembre que des délégués indiens s'y sont donnés rendez-vous au lendemain de la capitulation de Montréal. À partir de la tradition qui a été conservée, pour l'essentiel Johnson leur aurait dit : « Ce n'est pas votre guerre. Tenez-vous à l'écart et nous vous protégerons ». Entre fort Lévis et Montréal, la navigation est difficile [24]. Amherst aurait eu du mal à affronter à la fois les rapides en plus de possibles embuscades, d'où l'importance de la rencontre du 30 août.

Le 2 septembre, Lévis est à Laprairie avec quelques chefs Indiens « pour les porter à le seconder dans son dessein. [...] Pendant qu'il les haranguait, peut-on lire dans son journal, il vint un député de leur village leur annonçant que la paix était faite entre eux et les Anglais, lesquels étaient aux Cèdres. Dans ce moment, ils se dispersèrent et laissèrent M. le chevalier de Lévis tout seul, avec les officiers [25] ». Un autre passage des manuscrits publiés par H.-R. Casgrain rapporte : « Le 2 septembre, le Marquis de Vaudreuil, croyant les Sauvages dans des dispositions plus favorables, les fit assembler à la Prairie où le chevalier de Lévis s'était rendu, il leur proposa de marcher avec toutes les troupes qui étaient au sud pour attaquer l'armée anglaise. Mais au moment qu'il pensait les avoir déterminés à nous aider dans cette expédition, ils reçurent nouvelles que les Anglais avaient accepté la paix proposée pour eux par les Sauvages des cinq nations et abandonnaient le camp pour la seconde fois [26] ».



## 1760. La capitulation de Montréal

Les Indiens avaient choisi la neutralité, les Canadiens, la désertion. Pour eux non plus, ce n'était plus leur guerre. Ils rêvent de la fin des hostilités en Europe. Vaudreuil les connaît bien, les uns et les autres. Il ne se fait pas d'illusion et juge que « l'intérêt général de la colonie exigeait que les choses ne fussent pas poussées à la dernière extrémité [27] ».

Le 6 septembre, en soirée, le gouverneur réunit ses officiers. L'intendant François Bigot donne lecture d'un projet de capitulation. Bougainville se rend auprès d'Amherst. Ce dernier refuse d'accorder les honneurs de la guerre aux troupes françaises en représailles de la « guerre cruelle et barbare » qu'elles ont livrée avec leurs Indiens. Dans son for intérieur, sinon en acquiesçant ouvertement, Bougainville s'est certes souvenu d'avoir écrit : si un jour la paix se fait, il en faudra deux, l'une pour les Français une autre pour les Canadiens « plus cruels que les Sauvages mêmes, aux dires des Anglais [28] ».

Le marquis de Lévis proteste et, en ce qui le concerne, il a bien raison. Il a été courageux et sa conduite a été impeccable. Vaudreuil se voit obligé de lui donner ordre de se soumettre aux conditions imposées par Amherst [29]. Par ailleurs, il doit lui-même accepter le refus d'Amherst de cesser les hostilités, « en attendant l'arrivée possible de la nouvelle que la paix était conclue entre les deux pays [30] ». Amherst n'entend pas céder sa proie. Vaudreuil doit se contenter d'une allusion semblable dans l'article 48 par lequel les Britanniques acceptent le principe de la vente des biens de ceux qui passeront en France « si par le traité des deux Couronnes le Canada ne rentre point sous la domination française ». Au moins, cette éventualité est évoquée doit se dire Vaudreuil.

Les articles de la capitulation n'ont rien d'improvisés. De toute évidence, l'entourage de Vaudreuil s'était préparé. La porte était ouverte à une rétrocession du Canada, mais le contraire avait été envisagé également.

Pour l'historien Maurice Séguin, la conquête se résumait à une date 1760. Il disait 17/60 et ses étudiants ont répété pendant des années ce 17/60.

En septembre 1955, à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal, les bacheliers ès arts assistaient aux divers cours optionnels qui étaient offerts. Ce matin-là, pendant une heure, un jeune professeur avait répété 1760. Que de choses se rattachaient à 1760 ! De temps à



autre, les étudiants échangeaient un regard dans lequel s'exprimait leur ignorance. À la pause, le temps d'aller fumer une cigarette dans le corridor, l'un se hasarda : « 1760 ? Vous savez à quoi ça réfère vous autres ? » Un brave osa le demander au professeur : 1760 était synonyme de Conquête. Après un bon cours classique, nous n'en savions pas grand-chose. C'est l'époque où un débat sur la Conquête opposa publiquement les historiens de l'Université de Montréal et ceux de l'Université Laval.

### **Entre une défaite et la cession, il y a un océan. Tout se joue à Paris**

Maurice Séguin savait pourtant fort bien que la capitulation de Montréal aurait pu être annulée d'un trait de plume. Les décisions se prenaient dans la métropole, à la cour du Roi. Pouvait-on être certain que la conquête militaire de 1760 allait être suivie de la cession du Canada ? Pourquoi et avec quelles conséquences tant pour la France que pour sa colonie nord-américaine ? Qu'est-ce qui aurait pu amener la France à faire annuler la défaite de 1760 ? Quelles sont les leçons du passé ?

En juillet 1629, Champlain et son fidèle partenaire Pont-Gravé avaient capitulé devant les frères Kirke. Apprenant que la paix de Suze avait été signée entre la France et l'Angleterre trois mois auparavant, Champlain put convaincre le roi de réclamer la rétrocession de la Nouvelle-France par un traité signé à Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632.

En 1700, le décès du roi d'Espagne avait posé le problème de sa succession. La question sera réglée avec le traité d'Utrecht. Sans avoir perdu d'importantes batailles en Amérique, si on excepte la prise de Port-Royal en 1710, la France renonce, au profit de l'Angleterre, à ses prétentions sur la baie d'Hudson, à Terre-Neuve et abandonne l'Acadie, à l'exception de l'île Royale (île du Cap-Breton) où est fondé Louisbourg, un petit port de pêche, destiné à devenir une importante forteresse.

Les Anglais s'en emparent en 1745 et rendent l'endroit à la France lors du traité d'Aix-la-Chapelle trois ans plus tard.

Il y a anguille sous roche. On ne l'a pas vu ou on n'a pas voulu le voir, mais l'intérêt de la France est avant tout du côté de la pêche. La morue les attire depuis toujours. En fait, on ne sait pas très bien depuis quand.



Plusieurs historiens ont présenté le traité d'Utrecht comme le démembrement de la Nouvelle-France, le commencement de la fin. « Le traité d'Utrecht est bien le prélude du traité de Paris de 1763 », écrit Groulx [31]. Les auteurs de *Canada-Québec, synthèse historique* ajoute : « En fait, 1713 annonce 1763, avec la différence que pour l'instant la Nouvelle-France demeure dans l'orbite de la colonisation française [32] ».

Malgré les inquiétudes qu'éveille habituellement le traité d'Utrecht, il y a encore davantage : on a lu le texte trop rapidement. Aujourd'hui, il m'apparaît comme un brouillon du texte du traité de Paris.

Par l'article XIII, la France cède Terre-Neuve et plus précisément le fort de Plaisance ; elle renonce également à se fortifier où que ce soit sur l'île mais elle s'autorise à installer « des échafauds & cabanes nécessaires & usitées pour sécher le poisson » pendant la période de la pêche et dans une zone confortable et bien définie. Elle annonce qu'elle ira se fortifier éventuellement sur l'île du Cap-Breton.

Les sujets du roi de France, selon l'article XIV, établis dans des lieux cédés par leur roi auront un an pour se retirer « avec tous leurs effets mobiliers » et ceux qui voudront « rester sous la domination de la Grande-Bretagne, doivent jouir de l'exercice de la religion catholique romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne [33] ». Ce sera repris dans le traité de Paris.

Dans ses instructions au gouverneur de la Nouvelle-France, le ministre de la Marine, le comte de Pontchartrain, de façon passablement désinvolte, confirme la cession de « l'Acadie en son entier, conformément à ses anciennes limites » et comme il est « persuadé que les habitants de l'Acadie n'auront point prêté serment à la reine d'Angleterre, ils pourront se retirer dans le terme convenu sans que les Anglais puissent les en empêcher, et je ne doute point qu'ils n'en profitent avec plaisir pour se rendre au Cap-Breton [34] ». Et le ministre insiste : « Faites le nécessaire en ce sens pour eux et pour les Sauvages de l'Acadie [35] ».



### À qui va le chapeau? La recherche de responsables

En apprenant la nouvelle de la capitulation de Montréal, capitulation générale cette fois, Louis XV et Choiseul eurent le même réflexe : trouver des responsables. Le comportement de l'intendant Bigot avait été maintes fois dénoncé. Il était certes largement responsable de l'inflation des dernières années et de l'apparition d'une dette énorme. Quelques mois auparavant, les autorités avaient ordonné l'arrêt du paiement des lettres de change et des ordonnances.

À l'automne 1760, les officiers rapatriés racontent les derniers moments de la Nouvelle-France. Lévis louange Vaudreuil mais son entourage raconte qu'il a livré Montréal sans combattre. Le roi est humilié.

À peine arrivée, l'ancien gouverneur reçoit une lettre de blâme. Il s'y attendait et se résigna, persuadé d'avoir épargné le pire pour les siens. Il ne faut oublier que Vaudreuil était Canadien et que ce seul trait le rendait suspect aux yeux des officiers français.

De son côté, Bigot avait bien planifié son départ. L'article XV de la capitulation prévoyait un vaisseau « pour le passage de Mr Bigot Intendant et de Sa Suite, dans lequel vaisseau il sera fait des aménagements Convenables, pour lui, Et pour les personnes qu'il emmènera. Il y embarquera également ses papiers qui ne seront point visités, ses équipages, vaisselle, et bagages et ceux de sa Suite [36] ».

Voilà pour la traversée, mais à son arrivée il sera à la merci des ministres Berryer et Choiseul, deux protégés de la marquise de Pompadour qui cherchait aussi des coupables [37]. Berryer, après avoir parcouru le dossier, est vite convaincu des méfaits de l'intendant. Le 17 novembre 1761, une large rafle a lieu à Paris, soigneusement planifiée. Bigot et sa bande se retrouvent à la Bastille. Une longue enquête et un imposant procès, appelé l'Affaire du Canada, distribuent les blâmes. Bigot échappe à la peine de mort mais non au bannissement.

Le 30 mars 1762, Vaudreuil avait été rejoint en prison mais pour être relâché quelques semaines plus tard. En décembre 1763, à l'issue d'un long procès, les juges le déclarent innocent et le roi croit le moment venu de le réhabiliter. Il lui fait remettre la grand-croix de l'ordre de

Saint-Louis et voter un supplément de pension. Le duc de Choiseul l'invite à dîner. Ils en avaient long à se dire. Le traité de Paris, signé le 10 février 1763, était derrière eux.

### **L'épisode des frontières du Canada**

Très tôt, Choiseul avait renoncé au Canada, mais encore fallait-il qu'il en connaisse les limites. Pendant les négociations qui durèrent deux ans, les Britanniques firent référence à une carte tracée par Vaudreuil en présence du général Haldimand, Suisse francophone, chargé de surveiller le départ des troupes françaises. L'enjeu visait principalement la région des Grands Lacs, ce qui est bien normal puisque le conflit a d'abord débuté dans la vallée de l'Ohio.

Haldimand avait fait parvenir une carte avec un pointillé au sud des Grands Lacs et au nord de l'éventuelle source du Mississippi et de la rivière Ouabache. Vaudreuil récuse, dans une lettre du 30 octobre 1761 adressée à Choiseul, la version de Haldimand qui affirme dans sa correspondance avec Amherst que ce tracé indique les limites entre la Louisiane et le Canada. Détail amusant : Amherst qui est alors à New York écrit en anglais à Haldimand qui répond en français à partir de Trois-Rivières [38].

Cette question des frontières a été au cœur des négociations et constitue un aspect peu étudié du traité de Paris. Hormis la « fausse » carte de Vaudreuil, les Français avaient l'avantage de mieux connaître le continent et disposaient de bonnes cartes, dont celles de Guillaume Delisle et du duc d'Anville. Vaudreuil savait-il que le contrôleur des Finances Étienne de Silhouette avait, devant la situation désespérée des finances, abordé ouvertement « l'abandon du Canada » ou la transmigration de ses habitants en Louisiane, s'informe le ministre [39].

Après des mois de discussion, les négociateurs se mirent d'accord pour étendre le territoire cédé jusqu'au Mississippi. C'était énorme. Comme l'Espagne était venue prêter main-forte à la France, celle-ci s'avisa de lui faire cadeau d'une partie de la Louisiane plutôt que de la céder aux Britanniques. La carte de Delisle de 1718 en mains, les Français fixèrent la frontière « par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississippi, depuis sa naissance jusqu'à la rivière d'Iberville, et de là, par une ligne, tirée au milieu de cette rivière et des Lacs Maurepas et Pontchartrain, jusqu'à la mer [40] ». Ce texte deviendra l'article VII du traité



de Paris qui prévoyait la libre navigation sur le Mississippi, non pas jusqu'à son embouchure comme on le pense souvent, mais jusqu'au golfe du Mexique par la rivière d'Iberville, les lacs Maurepas et Pontchartrain. Ce tracé permettait de garder la ville de La Nouvelle-Orléans dans le giron français du moins officiellement, car, en réalité, à Fontainebleau le 3 octobre 1762, la France l'avait cédée à son allié espagnol.

Les plénipotentiaires anglais eurent un moment d'inquiétude. Est-ce que la rivière d'Iberville est vraiment navigable toute l'année ? Bien sûr répondent les Français et advenant un problème, vous pourrez utiliser le Mississippi, mais sous-entendu, vous serez alors en territoire étranger.

La formulation de l'article VII du traité de Paris est tellement délicate que les Français reprendront mot pour mot la version du traité de Fontainebleau tout en cachant la cession faite à l'Espagne. Il leur faut éviter de relancer un débat.

Au début, Britanniques et Américains s'en accommoderont. Au moment de l'indépendance des États-Unis, on ne précise rien à cet égard. Ce sont les commerçants du Kentucky et du Tennessee qui feront entendre les premières protestations, car ils tiennent à naviguer « librement » sur le Mississippi jusqu'à son embouchure. De façon générale, ils arrivent à des compromis avec les Espagnols mais, quand Napoléon reprend possession de la Louisiane en 1801, le président Jefferson décide de s'en mêler ; il en fait un *casus belli*. Plutôt que de ne vendre que la ville de La Nouvelle-Orléans, comme le demande Jefferson, Napoléon, sur un coup de tête, offre de vendre tout ce qui reste de l'ancienne Louisiane, soit le bassin ouest du Mississippi.

Si on s'y arrête un instant, le traité de Paris de 1763 permettra aux Américains de s'engager sur la voie de l'indépendance et de doubler leur superficie en 1783. Ce même traité de 1763, cette fois à cause de l'article VII, les conduira jusqu'aux Rocheuses. En outre, le *Louisiana Purchase*, comme on désigne cette transaction, jette les bases de la frontière entre le Canada et les États-Unis, en définissant ce territoire comme allant jusqu'à la source du Mississippi et de ses affluents occidentaux.

### Les Canadiens dans tout ça?

En cédant l'Acadie en 1713, le ministre Pontchartrain avait suggéré aux Acadiens qui refuseraient de prêter serment à la Couronne britannique de s'installer sur l'île du Cap-Breton. Choiseul ne sera pas en reste, il a aussi son plan. Ne serait-il pas naturel d'orienter vers les autres colonies de la France les milliers de réfugiés canadiens, acadiens et ex-habitants de Louisbourg ? Il a ses projets pour la Guyane. Pourquoi ne pas les encourager à s'y installer. Il rêve d'en faire une seconde Nouvelle-France pour faire oublier celle que la France vient de céder. L'historien Robert Larin a fait la lumière sur ce plan farfelu [41]. Au début, seulement 92 Canadiens se seraient fait piéger dans cette entreprise, alors que quelque 15 000 Français y seront expédiés. Ce chiffre fait rêver. Cet effort de la France dépasse largement les moyens que cette métropole a pu déployer pour peupler le Canada, l'Acadie ou la Louisiane.

À la Guyane, le ministre ajoute les Antilles et Saint-Pierre et Miquelon. Il a sa logique. Il est prêt à renoncer au Canada mais non pas à la grandeur de la France. Il a fait son bilan. Le Canada n'est pas très populaire à la Cour : il coûte cher et rapporte peu. Dans sa lettre du 6 septembre 1762, Voltaire résume la pensée de plusieurs. C'est du moins ce qu'il prétend : « J'entends les voix de beaucoup d'étrangers. Toutes disent qu'on doit vous bénir si vous faites la paix à quelque prix que ce soit ». Et pour être bien clair, il ajoute : « Je suis comme le public, j'aime beaucoup plus la paix que le Canada : et je crois que la France peut être heureuse sans Québec [42] ».

### Au choix : la fourrure, le poisson, le sucre

Dans l'avion qui le ramenait en France, en juillet 1967, après son cri « Vive le Québec libre ! », de Gaulle fait dire à son collaborateur Jean-Daniel Jurgensen : « Mon Général, vous avez payé la dette de Louis XV ! » Il aurait pu ajouter : « Et de Choiseul ».

Ce dernier, sous le poids précisément d'une énorme dette, avait choisi entre la fourrure, le poisson et le sucre. A-t-il lu le mémoire de Bougainville de janvier 1759 dans lequel ce dernier se demande s'il est important de conserver le Canada ? Dans un mémoire antérieur, il a écarté l'argument du dépeuplement de la France considérant les morts qu'entraînent les guerres successives en Europe, mais il admet que le Canada est « un pays extrêmement



dur », que « le commerce avec les Sauvages est peu de choses, que bien loin d'augmenter il diminuera toujours, le commerce de la pelleterie ne pouvant subsister un siècle [43] ».

Quant au poisson, l'article V du traité de Paris renoue explicitement avec l'article XIII du traité d'Utrecht : « Les sujets de la France auront la liberté de la pêche & de la sécherie, sur une partie des Cotes de l'Isle de Terre-Neuve ». Pour la commodité de l'entreprise, par l'article VI, « la Grande-Bretagne cède les Isles de St Pierre et de Miquelon ».

Dans un gros bouquin de près de 500 pages, l'historien britannique Jonathan Dull s'emploie indirectement à justifier le choix de Choiseul. « La question des pêcheries était centrale, parce qu'elle mettait en jeu non seulement le prestige de la France [...] mais aussi l'avenir même de la marine française ». Il veut être certain d'être bien compris et présente les pêcheries comme « le vivier de marins qualifiés et de futurs équipages ». William Pitt l'avait bien compris également, mais il avait été écarté des négociations. Le nouveau roi George III était partisan de la paix et prêt à faire des concessions. Pitt ne s'en console pas et se dit prêt à perdre l'usage de son bras plutôt que de céder. Dull fait remarquer que « la goutte l'empêchait de se servir de ce bras [44] ».

Reste le cas du sucre, avec en prime le café, la vanille et le bois d'ébène. Dans le traité de Paris, outre le Canada, la France renonça à Minorque et à fortifier ses comptoirs orientaux tels les célèbres Pondichéry et Chandernagor ; elle récupéra l'île de Gorée en échange du Sénégal, et surtout se fit « restituer les Isles de la Guadeloupe, de Mariegalante, de la Desirade, de la Martinique & de Belle-Isle ».

L'historien américain Philip P. Boucher a dressé un bilan étonnant : « Les pertes coloniales de la France ne réduisirent en rien son intérêt pour le Nouveau Monde. En fait, jamais auparavant les Amériques n'attirèrent tant l'attention du public, et de façon si appropriée. En stricts termes économiques, la période comprise entre 1761 et 1789 fut la plus productive de toute l'époque coloniale de l'ancien régime. Les îles, en particulier Saint-Domingue, procurèrent en France des richesses dépassant largement celles des époques précédentes [...] Non seulement Saint-Domingue doubla sa production de sucre », mais elle atteignit « environ 40 % de la production sucrière mondiale du moment et plus de la moitié de celle du café [45]. »

« Pour Choiseul, conclut Boucher, comme pour tous les ministres français depuis Colbert, les précieuses Antilles dépassaient en importance toutes les autres possessions coloniales [46] ».

### La « province de Québec », marque du conquérant



Photographie d'un buste de Voltaire, dans Jacques Lacoursière, Jean Provencher, Denis Vaugeois, *Canada-Québec : synthèse historique, 1534-2010*, 2011, p. 155.

Il semble bien que Voltaire qui, selon la légende avait des intérêts dans les Antilles [47], avait raison d'écrire : « La France peut être heureuse sans Québec ». À l'opposé, le Québec pouvait-il être heureux sans la France ? C'est en somme la question posée à propos du 10 février 1763, une des dix journées identifiées comme ayant fait le Québec.

Les malins diront : une journée qui a plutôt « défait » le Québec, défait au point d'engendrer une grande confusion dans les noms mêmes.

Voltaire parle de Canada et de Québec. Par l'article IV du traité de Paris, la France cède « le Canada avec toutes ses dépendances ». L'historien Frégault constate : « En 1763, il reste encore des Canadiens, il ne reste plus de Canada [48] ». La proclamation royale du 8 octobre 1763 le confirme froidement : Londres crée une nouvelle colonie en Amérique du Nord. Aux Treize Colonies, devenues quatorze avec l'acquisition de la Nouvelle-Écosse, s'ajoute maintenant le gouvernement de Québec. Le 14 novembre, James Murray reçoit sa commission de « gouverneur en chef de la province de Québec. » Province et colonie sont synonymes. L'aliénation des Canadiens est si profonde que 250 ans plus tard leurs descendants continueront fièrement de se dire de la « Province de Québec » [49].

Devenu haut fonctionnaire, Frégault restait habité par le spectre de la Conquête. Il évitait l'emploi du mot « province » et utilisait national plutôt que provincial. L'Assemblée législative devint l'Assemblée nationale. Un jour, le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand reçut une lettre de P.-E. Trudeau adressée au Premier ministre de la Province de Québec. Frégault prépara un projet de lettre adressée au Premier ministre du Dominion du Canada. Bertrand la signa avec joie.

Frégault le fonctionnaire n'était jamais loin de Frégault l'historien. Dans les Canadiens d'après 1760, il ne reconnaissait pas ceux d'avant la Conquête. Ces Canadiens, autrefois commerçants et entrepreneurs, se disent, au lendemain de 1760, « les enfants du sol » ; ces combattants farouches de jadis étaient devenus anti-militaristes au point de ne s'entendre, au fil des ans, que sur le « refus de porter les armes ».

Dans sa conclusion de *La Guerre de la Conquête*, Frégault est cinglant :

En 1763, un monde anglais s'est refermé sur les Canadiens, sans pourtant qu'ils se fondent en lui, car il s'est créé contre eux et il se développe sans eux. [...] Et leurs propres armatures sociales ayant été tronquées en même temps que secouée sur ses bases, ils ne forment plus qu'un résidu humain, dépouillé de la direction et des moyens sans lesquels ils ne sont pas à même de concevoir et de mettre en œuvre la politique et l'économie qu'il leur faut. [...] Leur condition ne résulte pas d'un choix qu'ils auraient fait : ils n'ont guère eu le choix ; elle est la conséquence directe de la conquête qui a disloqué leur société, supprimé leurs cadres et affaiblit leur dynamisme interne, si bien qu'elle s'achève en eux [50].

La controverse autour de la Conquête s'est estompée ces dernières années. L'histoire est devenue abstraite, sans événements, sans personnages. Certains, dont des auteurs de programmes scolaires, se sont employés à un découpage qui ignore la Conquête. Dans leur *Brève histoire socio-économique du Québec*, Brian Young et John Dickinson proposent l'étude de « La société préindustrielle et l'économie 1650-1815 ». La monumentale *Histoire de Québec et de la région* dirigée par Marc Vallières s'ouvre avec un chapitre qui va « Des origines à 1791 ».

Cet effort pour effacer de la mémoire collective le traité de Paris est bien réel. Pour les « jovialistes », il n'y a eu ni conquête militaire, ni abandon, ni cession par la France le 10

février 1763. La colonisation s'est poursuivie ; seule différence, l'Angleterre a pris le relais de la France. Rien de plus. Il n'y a eu ni massacre, ni déportation, ni même de mise en état de subordination politique. Il n'est même plus certain qu'il y a eu une guerre ! À retenir plutôt que les nouveaux maîtres ont jugé essentiel de conserver la population canadienne. Sans elle, ce pays ne valait pas beaucoup.

Au début des négociations, à l'été 1761, Choiseul s'était étonné, auprès de son interlocuteur britannique, de l'intransigeance de Pitt face au sort du Canada. Si la France se retire du Canada, se demandait-il, les Américains sentiront-ils encore le besoin de la protection britannique ? Au moment de la signature, face au duc de Bedford, le représentant de George III, Choiseul aurait même murmuré à son entourage : « Nous les tenons ».

L'avenir lui donnera raison plus rapidement qu'il ne l'aurait cru. Vingt ans plus tard, un nouveau traité, également signé à Paris, reconnaît l'indépendance des États-Unis. Les Canadiens seront rattachés à la partie de l'Amérique anglaise qui a choisi de demeurer britannique. Ils y seront la majorité jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Qu'on l'admette ou non, il y a eu des départs en 1763. Il n'est pas exagéré de parler de décapitation sociale [51]. Il faudra deux ou trois générations avant que les Canadiens se donnent de nouveaux leaders. Ils y arrivent vers 1830 quand survient une nouvelle Conquête, une nouvelle décapitation. Il semble qu'il leur sera encore plus difficile de s'en remettre.

Leur taux de natalité est élevé, mais l'immigration française, nulle. L'immigration anglaise, même lente, a changé le contexte politique.

Parmi les historiens nuancés, il y a Donald Fyson, un spécialiste des questions judiciaires et de l'État. Il s'emploie, dans ses travaux, à examiner le fonctionnement de la société canadienne aux « lendemains d'une conquête » qu'il a au moins le mérite de reconnaître. Il introduit habilement des nuances sur les idées reçues, comme par exemple l'absence de statut pour le français après 1763. Pour l'essentiel, dit-il, les Canadiens ont su s'adapter : ils sont restés des coloniaux soumis à un pouvoir monarchique, l'agriculture est certes l'activité dominante même s'il n'admet pas la théorie du repli chère à Michel Brunet ; la pratique religieuse a été préservée, ils ont accès à la justice dans leur langue et y sont même associés, ils apprendront rapidement à se servir des institutions britanniques et cela, bien



avant l'instauration du parlementarisme, etc. Fyson conteste la décapitation des élites francophones tout en admettant que « ceux qui restent doivent céder une partie importante de leur place aux Britanniques. » [52]

La Grande-Bretagne a permis d'introduire la démocratie. La belle affaire ! L'incapacité pour la majorité parlementaire de contrôler le budget et de faire voter les lois conduira à l'impasse. Le jour où les Anglais détiendront la majorité, comme par magie, la responsabilité ministérielle est accordée. L'instabilité qui en découle conduit à la fédération des colonies britanniques. Du traité de Paris de 1763 à l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867, il y a une continuité : la province de Québec.

L'analyse de Maurice Séguin était toute simple mais elle semble s'être perdue au cours des ans. La Nouvelle-France n'avait pas atteint l'âge adulte. Elle avait encore besoin de protection et de soutien. Elle a été sevrée prématurément. Sa survie a été confiée à une belle-mère compréhensive, tolérante mais d'une autre langue, d'une autre culture qui a continué à avoir plein d'enfants et même à en adopter continuellement. Évidemment, le premier lit n'existait plus, autrement dit l'immigration française s'est tarie.

Les Canadiens ont finalement renoncé à leur appellation, ils sont devenus des Québécois ; ils ont continué à intégrer des gens de toutes origines. Les généalogistes le savent bien. Le Québec a toujours été un creuset méconnu. Son problème, ce ne sont pas les autres, mais l'autre qui s'est substitué à la métropole britannique et qui le traite en « province ».



Le texte de cette conférence est publié sous la licence [Creative Commons – Attribution Partage dans les mêmes conditions 4.0 International \(CC BY-SA 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

## Annexe

### Traité de Paris, 1763

#### Article 4

Sa Majesté Très Chretienne renonce à toutes les Pretensions, qu'Elle a formées autrefois, ou pû former, à la Nouvelle Ecosse, ou l'Acadie, en toutes ses Parties, & la garantit toute entiere, & avec toutes ses Dependances, au Roy de la Grande Bretagne. De plus, Sa Majesté Très Chretienne cede & garantit à Sa dite Majesté Britannique, en toute Proprieté, le Canada avec toutes ses Dependances, ainsi que l'Isle du Cap Breton, & toutes les autres Isles, & Côtes, dans le Golphe & Fleuve S' Laurent, & generalement tout ce qui depend des dits Pays, Terres, Isles, & Côtes, avec la Souveraineté, Proprieté, Possession, & tous Droits acquis par Traité, ou autrement, que le Roy Très Chretien et la Couronne de France ont eus jusqu'à present sur les dits Pays, Isles, Terres, Lieux, Côtes, & leurs Habitans, ainsi que le Roy Très Chretien cede & transporte le tout au dit Roy & à la Couronne de la Grande Bretagne, & cela de la Maniere & de la Forme la plus ample, sans Restriction, & sans qu'il soit libre de revenir sous aucun Pretexte contre cette Cession & Garantie, ni de troubler la Grande Bretagne dans les Possessions sus-mentionnées. De son Coté Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux Habitans du Canada la Liberté de la Religion Catholique ; En Consequence Elle donnera les Ordres les plus precis & les plus effectifs, pour que ses nouveaux Sujets Catholiques Romains puissent professer le Culte de leur Religion selon le Rit de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les Loix de la Grande Bretagne.

Sa Majesté Britannique convient en outre, que les Habitans François ou autres, qui auroient été Sujets du Roy Très Chretien en Canada, pourront se retirer en toute Sûreté & Liberté, où bon leur semblera, et pourront vendre leurs Biens, pourvû que ce soit à des Sujets de Sa Majesté Britannique, & transporter leurs Effets, ainsi que leurs Personnes, sans être genés dans leur Emigration, sous quelque Pretexte que ce puisse être, hors celui de Dettes ou de Procés criminels ; Le Terme limité pour cette Emigration sera fixé à l'Espace de dix huit Mois, à compter du Jour de l'Echange des Ratifications du present Traité.

**Article 5**

Les Sujets de la France auront la Liberté de la Pêche, & de la Secherie, sur une Partie des Côtes de l'Isle de Terre-Neuve, telle qu'elle est spécifiée par l'Article 13. du Traité d'Utrecht, lequel Article est renouvelé & confirmé par le present Traité, (à l'Exception de ce qui regarde l'Isle du Cap Breton, ainsi que les autres Isles & Côtes dans L'Embouchure et dans le Golphe st Laurent ;) Et Sa Majesté Britannique consent de laisser aux Sujets du Roy Très Chretien la Liberté de pêcher dans le Golphe St Laurent, à Condition que les Sujets de la France n'exercent la dite Pêche, qu'à la Distance de trois Lieues de toutes les Côtes appartenantes à la Grande Bretagne, soit celles du Continent, soit celles des Isles situées dans le dit Golphe St Laurent. Et pour ce qui concerne la Pêche sur les Côtes de l'Isle du Cap Breton hors du dit Golphe, il ne sera pas permis aux Sujets du Roy Très Chretien d'exercer la dite Pêche, qu'à la Distance de quinze Lieues des Côtes de l'Isle du Cap Breton ; Et la Pêche sur les Côtes de la Nouvelle Ecosse, ou Acadie, et par tout ailleurs, hors du dit Golphe, restera sur le Pied des Traités anterieurs.

**Article 6**

Le Roy de la Grande Bretagne cede les Isles de St Pierre & de Miquelon, en toute Proprieté, à Sa Majesté Très Chretienne, pour servir d'Abri aux Pêcheurs François ; Et Sa dite Majesté Très Chretienne s'oblige à ne point fortifier les dites Isles, à n'y établir que des Batimens civils pour la Commodité de la Pêche, & à n'y entretenir qu'une Garde de cinquante Hommes pour la Police.

**Article 7**

Afin de retablir la Paix sur des Fondemens solides & durables, & écarter pour jamais tout Sujet de Dispute par Rapport aux Limites des Territoires Britanniques et François sur le Continent de l'Amerique, il est convenû, qu'à l'avenir les Confins entre les Etats de Sa Majesté Britannique & ceux de Sa Majesté Très Chretienne en cette Partie du Monde, seront irrevocablement fixés par une Ligne tirée au milieu du Fleuve Mississippi depuis sa Naissance jusqu'à la riviere d'Iberville, & de là par une Ligne tirée au milieu de cette Riviere & des Lacs Maurepas & Pontchartrain jusqu'à la Mer ; Et à cette Fin le Roy Très Chretien cede, en toute Proprieté, & garantit à Sa Majesté Britannique la Riviere & le Port de la



Mobile, & tout de qu’Il possède, ou a dû posséder, du Coté gauche du fleuve Mississippi, à l’exception de la Ville de la Nouvelle Orleans, & de l’Isle dans laquelle Elle est située, qui demeureront à la France ; Bien entendû, que la Navigation du Fleuve Mississippi sera également libre tant aux Sujets de la Grande Bretagne comme à ceux de la France, dans toute sa Largeur, & toute son Etendue, depuis sa Source jusqu’à la Mer, et nommement cette Partie, qui est entre la susdite Isle de la Nouvelle Orleans & la Rive droite de ce Fleuve, aussi bien que l’Entrée & la Sortie par son Embouchure. Il est de plus stipulé, que les Batimens appartenants aux Sujets de l’une ou de l’autre Nation ne pourront être arrêtés, visités, ni assujettis au Payement d’aucun Droit quelconque.

Les Stipulations inserées dans l’Article 4. en Faveur des Habitans du Canada auront Lieu de même pour les Habitans des Pays cedés par cet Article.

Source : Adam Shortt et Arthur Doughty, *Documents relatifs à l’histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921, p. 86-87.

## Notes

- [1] Pour une carte reconstituée voir Lionel Groulx, *Notre grande aventure. L'Empire français en Amérique du Nord, 1535-1760*, Fides, 1958, p. 186. Pour des cartes anciennes, voir Raymonde Litalien et al., *La Mesure d'un continent. Atlas historique de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Septentrion, 2008, en particulier les cartes de Bernou (1682), p. 116-117 ; Franquelin (1688), p. 106-107 ; (c. 1708), p. 146-147 ; Delisle (1718), p. 179 ; Bellin (1755), p. 234-235.
- [2] Pascale Smorag, *L'Histoire du Midwest racontée par sa toponymie*, PUPS, 2009, p. 50.
- [3] Lionel Groulx, *Notre grande aventure. L'Empire français en Amérique du Nord, 1535-1760*, Fides, 1958, p. 268.
- [4] *Ibid.*, p. 267-268.
- [5] Mémoires de Pierre Le Moyne d'Iberville rédigés en 1699 et en 1701, cités dans Michel Brunet et autres., *Histoire du Canada par les textes*, Fides, 1956, p. 52.
- [6] « À l'aube de la guerre de Sept Ans, les Français sont plus de 90 000 en Amérique septentrionale ». Voir John A. Dickinson, « L'héritage laissé par la France au Canada en 1763 » dans Serge Joyal et Paul-André Linteau, *France-Canada-Québec. 400 ans de relations d'exception*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 54.
- [7] Roland Lamontagne, « La Galissonnière et ses conceptions coloniales d'après le "Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale", décembre 1750 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XV, no 2 (septembre 1961), p. 164-165.
- [8] *Ibid.*, p. 166.
- [9] Guy Frégault, *La Guerre de la conquête*, Fides, 1955, p. 140.
- [10] *Ibid.*, p. 177.
- [11] *Ibid.*, p. 169.
- [12] *Ibid.*, p. 189.
- [13] Fred Anderson, *Crucible of War. The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*, Alfred A. Knopf, 2000, p. 297.
- [14] Groulx, *op. cit.*, p. 268.
- [15] Anderson, *op. cit.*, p. 114.
- [16] Donald Creighton, *Dominion of the North*, Macmillan, 1962, p. 148. Lorsque Amherst prend connaissance des articles de capitulation de Montréal en septembre 1760, il ne s'acharne pas sur les réfugiés acadiens mentionnés à l'article 38, mais il fait une exception pour les Acadiens eux-mêmes aux articles 39 et 55.
- [17] D'après une lettre de George Townshend citée dans Jacques Lacoursière et Hélène Quimper, *Québec ville assiégée 1759-1760 d'après les acteurs et les témoins*, Septentrion, 2009, p. 14.



- [18] Dans une lettre à Pitt, le 2 septembre 1759, il résume : « J'ai réduit le pays en cendres, en partie pour inciter le marquis de Montcalm à s'engager dans la bataille afin d'empêcher ces ravages, et en partie pour venger les nombreux outrages dont les Canadiens ont accablé notre peuple et aussi les ignominies fréquentes qui ont commises contre nos propres territoires. » Voir Peter MacLeod, *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham. Les huit minutes de tir qui ont façonné un continent*, Éditions de l'homme, 2008, p. 78.
- [19] Lacoursière et Quimper, *op. cit.*, p. 22.
- [20] *Ibid.*, p. 23.
- [21] Frégault, *op. cit.*, p. 343.
- [22] Anderson, *op. cit.*, p. 394.
- [23] À la bataille des plaines d'Abraham du 13 septembre, le brigadier George Townshend a dénombré 58 morts du côté britannique et à peu près le même nombre du côté français. Le nombre de blessés étaient cependant très élevés, dû sans doute à la nature de l'engagement au cours duquel les troupes échangeaient des salves meurtrières. *Ibid.*, p. 363.
- [24] Denis Vaugeois, *La Fin des alliances franco-indiennes. Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990*, Boréal et Septentrion, 1995, p. 53. Après sa capitulation au fort Niagara l'année précédente, Pouchot avait été fait prisonnier puis échangé. Il prendra un malin plaisir à annoncer à Amherst les difficultés qui l'attendent sur le fleuve.
- [25] *Ibid.*, p. 36-37.
- [26] *Ibid.*, p. 37.
- [27] *Ibid.*, p. 61.
- [28] Louis-Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada*, Septentrion, 2003, p. 302. En page 383, on lira le passage suivant : « [...] les malheureux Anglais disent que si jamais ils sont dans le cas de nous assiéger et prendre, il y aura deux capitulations, une pour les troupes françaises et l'autre pour les Canadiens ». Bougainville, aide de camp du général Montcalm, est encore sous le choc du massacre de William-Henry.
- [29] Adam Shortt et Arthur Doughty, *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, 1911, p. 4.
- [30] *Ibid.*
- [31] Lionel Groulx, *Histoire du Canada français*, Fides, 1962, tome 1, p. 151.
- [32] Jacques Lacoursière et autres, *Canada-Québec, synthèse historique*, Édition du Renouveau pédagogique, 1978, p. 134.
- [33] Michel Brunet et autres, *op. cit.*, p. 58.
- [34] *Ibid.*
- [35] Traduction libre.
- [36] Adam Shortt, *op. cit.*, p. 7.

- [37] Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, N.S. Hardy, 1885, p. 86. Selon l'auteur, le peuple jugeait la Pompadour grande responsable « des désastres des Canadiens ».
- [38] Theodore Calvin Pease, *Collections of the Illinois State Historical Library*, volume XXVII, 1936, p. 398-408. En annexe, il y a un fac-similé de la carte dite de Vaudreuil dessiné par Elisabeth Mood à partir d'une copie d'époque. La carte originale ou cette copie serait conservée au Public Record Office de Londres.
- [39] *Op. cit.*, p. 256. Silhouette cite alors « la carte particulière du Canada et de la Louisiane par Danville ».
- [40] Adam Shortt, *op. cit.*, p. 61.
- [41] Robert Larin, *Canadiens en Guyane, 1754-1805*, Septentrion, 2006.
- [42] Jacques Lacoursière et autres, *Canada-Québec : synthèse historique, 1534-2010*, 2011, p. 155.
- [43] Bougainville, *op. cit.*, p. 41.
- [44] Jonathan R. Dull, *La Guerre de Sept Ans. Histoire navale, politique et diplomatique*, Les Perséides, 2009, p. 286.
- [45] Philip P. Boucher, *Les Nouvelles-Frances*, Septentrion, 2004, p. 134.
- [46] *Ibid.*, p. 128.
- [47] Françoise Le Jeune, « La France et le Canada du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : cession ou conquête ? » dans Serge Joyal et Paul-André Linteau, *op. cit.*, p. 69.
- [48] Guy Frégault, *La société canadienne sous le régime français*, Société historique du Canada, 1963, p. 15.
- [49] À leur arrivée au pouvoir en 1976, les péquistes de René Lévesque hérite d'une plaque automobile, reliquat de la Révolution tranquille, qui porte l'inscription « La belle province ».
- Lorsque j'ai reçu mon premier chèque comme député péquiste, j'ai noté qu'il provenait du « gouvernement de la province de Québec ». Je fis la remarque à Louis Bernard, membre du bureau du premier ministre. « Si tu veux que ton chèque soit valide, il faut que ce soit ainsi ! Constitutionnellement ! »
- À l'un des premiers caucus, je soulevai le cas des plaques d'automobile et je crois bien que j'en avais étonné plusieurs. La plupart trouvaient ça « cute ». Le fougueux ministre des Transports, Lucien Lessard, ancien professeur d'histoire, alluma et M. Lévesque se fit attentif. Quelqu'un demanda : « Que proposes-tu à la place ? » – « Pourquoi pas : Je me souviens ».
- [50] Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête*, Fides, 1955, p. 455-457.
- [51] Ces dernières années, Robert Larin a produit de courtes études sur le sujet. Voir Robert Larin, « L'exode la Conquête » dans *Cap-aux-diamants*, no. 99, p. 38-41. Aussi « Les Canadiens passés en France à l'époque de la Conquête, 1754-1770 » dans Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Presses universitaires de Rennes, 2005, P. 145-151. Les départs ne constituent évidemment



qu'un aspect de la question. Le plus grave est l'arrêt de l'immigration française. À titre d'exemple, on se souviendra que les Récollets et les Jésuites n'auront plus le droit de recruter de nouveaux membres.

[52] Donald Fyson, « The Canadiens and the Conquest of Quebec : interprétations, Realities, Ambiguities » dans Stéphan Gervais et al (ed.), *Quebec questions : Quebec Studies for the Twenty-First Century*, Oxford University Press, 2010, p. 18-33.